

Cotation des emplois de SAENES en service et en EPLE non logés et montants de la PFR à compter du 01/09/11 dans l'académie d'Amiens

(effet financier à compter du 1er septembre 2011, la régularisation aura lieu sur le traitement de décembre 2011)

SNASUB - FSU

SYNDICAT NATIONAL
DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE
ET DES BIBLIOTHÈQUES



		SAENES de classe	Coefficients part Fonctions (A)	Montants de référence part F=1 (B)	Total part F (AxB)	Coefficients part Résultats (C)	Montants de référence part R=1 (D)	Total part R (CxD)	Total PFR (AxB) + (CxD)
Catégorie 1	• Gestionnaire EPLE catégories 3 et 4	exceptionnelle	3,1	129,16 €	400,40 €	2	58,33 €	116,66 €	517,06 €
		supérieure		120,83 €	374,57 €		54,16 €	108,32 €	482,89 €
		normale		112,50 €	348,75 €		50 €	100 €	448,75 €
Catégorie 2	• Gestionnaire EPLE catégories 1 et 2, EREA • Chef de division en IA • Chef de bureau au Rectorat • Personnels de cuisine centrale	exceptionnelle	2,8	129,16 €	361,65 €	2	58,33 €	116,66 €	478,31 €
		supérieure		120,83 €	338,32 €		54,16 €	108,32 €	446,64 €
		normale		112,50 €	315,00 €		50 €	100 €	415,00 €
Catégorie 3	• Chef de bureau en IA • Chef de services spéciaux en EPLE • Secrétaire d'IEN • Responsable comptabilité générale • Secrétaire en EPLE	exceptionnelle	2,5	129,16 €	322,90 €	2	58,33 €	116,66 €	439,56 €
		supérieure		120,83 €	302,08 €		54,16 €	108,32 €	410,40 €
		normale		112,50 €	281,25 €		50 €	100 €	381,25 €
Catégorie 4	• Secrétaire et gestionnaire en service académique • Personnel en CIO	exceptionnelle	2,2	129,16 €	284,15 €	2	58,33 €	116,66 €	400,81 €
		supérieure		120,83 €	265,83 €		54,16 €	108,32 €	374,15 €
		normale		112,50 €	247,50 €		50 €	100 €	347,50 €

Les textes de référence pour la catégorie B :

- décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats (PFR) ;
- arrêté du 9 octobre 2009 fixant les montants de référence de la PFR au corps des secrétaires administratifs ;
 - arrêté du 1er juin 2010 étendant au corps des SAENES le bénéfice de la PFR ;
- circulaire ministérielle DGRH C1-2 n°2010-155 du 4 juin 2010 portant extension de la PFR aux SAENES.

• La part R est modulable de 1 à 6 en fonction de l'évaluation individuelle, de la manière de servir, du montant de l'enveloppe indemnitaire affectée à l'établissement ou au service.

• La part R, fixée au coefficient 2, est majorée si nécessaire pour maintenir le régime indemnitaire des personnels passant de l'IFTS à la PFR.

**Cotation des emplois de SAENES en EPLE logés
et montants de la PFR à compter du 01/09/11 dans l'académie d'Amiens**

(effet financier à compter du 1er septembre 2011, la régularisation aura lieu sur le traitement de décembre 2011)

SNASUB - FSU

SYNDICAT NATIONAL
DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE
ET DES BIBLIOTHEQUES



		SAENES de classe	Coefficients part Fonctions (A)	Montants de référence part F=1 (B)	Total part F (Ax B)	Coefficients part Résultats (C)	Montants de référence part R=1 (D)	Total part R (Cx D)	Total PFR (Ax B) + (Cx D)
Catégorie 1	• Gestionnaire EPLE catégories 3 et 4	exceptionnelle	2,1	129,16 €	271,24 €	2	58,33 €	116,66 €	387,90 €
		supérieure		120,83 €	253,74 €		54,16 €	108,32 €	362,06 €
		normale		112,50 €	236,25 €		50 €	100 €	336,25 €
Catégorie 2	• Gestionnaire EPLE catégories 1 et 2, EREA • Personnels de cuisine centrale	exceptionnelle	1,4	129,16 €	180,82 €	2	58,33 €	116,66 €	297,48 €
		supérieure		120,83 €	169,16 €		54,16 €	108,32 €	277,48 €
		normale		112,50 €	157,50 €		50 €	100 €	257,50 €
Catégorie 3	• Chef de services spéciaux en EPLE (GRETA...) • Responsable comptabilité générale	exceptionnelle	1,1	129,16 €	142,08 €	2	58,33 €	116,66 €	258,74 €
		supérieure		120,83 €	132,91 €		54,16 €	108,32 €	241,23 €
		normale		112,50 €	123,75 €		50 €	100 €	223,75 €
Catégorie 4	• Secrétaire en EPLE	exceptionnelle	0,2	129,16 €	25,83 €	2	58,33 €	116,66 €	142,49 €
		supérieure		120,83 €	24,17 €		54,16 €	108,32 €	132,49 €
		normale		112,50 €	22,50 €		50 €	100 €	122,50 €